

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

<p>Nombre de Conseillers</p> <p>Afférent au Syndicat 42</p> <p>En exercice 42</p> <p>Présent 24</p> <p>Votant 27</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à Saint Sorlin en Valloire sous la présidence de M. David BOUVIER.</p> <p>Présents : Céline BLAIN, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Denis COURMONT, Marin DEKNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Romaric FORT, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Daniel SIRERA.</p>
<p>Date de convocation : 21/06/2022</p>	<p>Excusés et absents : Armelline AUDRIEU, Romain BOITEL, André BOUILLY, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Pierrick FRIZE, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Agnès MARGIRIER, Elina REYNAUD, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET, Martine VEYRAT.</p>
<p>Réservoir de la Madone (Moras-en-Valloire)</p> <p>Avenant n°2 au Lot 2</p>	<p>Pouvoirs : Armelline AUDRIEU donne pouvoir à M. Patrice REBOULLET, Norbert COQUERAY donne pouvoir à Mme Céline BLAIN et Agnès MARGIRIER donne pouvoir à M. Marin DERNAT.</p>
<p><i>Délibération n°19-2022</i></p> <p>Séance du 27 juin 2022</p>	

Le Président rappelle que pour la réalisation des travaux de remise à niveau du réservoir de la Madone situé à Moras en Valloire, un marché de travaux allotis de 626 950,72 € HT a été approuvé par le Comité syndicat le 12 avril 2021 et les avenants 1 des lots 1 et 2 pour un montant total de 45 013,50 € HT approuvé le 16 octobre 2021 soit un montant total de marché de 671 964,22 € HT réparti comme suit :

Lot n°1 : Grpt Pompage Rhône Alpes/Albertazzi pour un montant de marché de	298 929,00 € HT
Lot n°2 : Grpt MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES pour un montant de marché de	365 135,08 € HT
Lot n°3 : Entreprise VOLFEU ALARM pour un montant de marché de	7 900,14 € HT

A ce jour, il y a lieu de rajouter des travaux supplémentaires non prévus au Marché initial du Lot n°2. Ces sujétions techniques imprévues rencontrées au cours de l'exécution des travaux représentent un caractère exceptionnel, imprévisible lors de la conclusion du contrat et dont la cause est extérieure aux parties.

Pour le lot n°2, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 90 963,40 € HT, soit une augmentation de 24,9 % du marché initial et avenant 1.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avenant n°2 au Lot n° 2 à passer avec le groupement solidaire d'entreprises MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES portant le nouveau montant du marché à 456 098,48 € HT et augmentant le délai de réalisation de 6 semaines.
- AUTORISE le Président à signer l'Avenant n°2 au Lot n°2 et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

